

Lettre d'info municipale

Sommaire

SAILLANS AU QUOTIDIEN

Aménagement et travaux en cours ou à venir ... 2
SIVU «Les enfants du Solaire», Etat civil 3
Le stationnement à Saillans 4-5
Espace Jeunes 5
SIL, projet salle des fêtes, bilan toilette sèche 6
Lutte contre l'ambrosie 7
Journées du patrimoine, cabanons, chargée de mission... 8
Météo, circuit fontaines, livre « 1939-1944 scènes de vie, scènes de résistance » 9
La restauration de l'église, chantier d'écovolontariat et appel solidaire..... 10
Le futur jardin public, brocante..... 11
Rappels sur quelques règles d'urbanisme 15
Vos ordures ménagères 16-17
Horaires d'extinction éclairage nocturne 17
Semaine de l'économie locale, livret Habitants 24
PHOTOS SOUVENIR..... 12-13
LE COIN ÉCONOMIE 14
VIE ASSOCIATIVE..... 18



Saillans
demain

Démarche participative et collaborative de définition des objectifs de révision du plan local d'urbanisme et des modalités de concertation

Synthèse des ateliers

19-23

Agenda

Conseil communautaire CCCPS

Jeudi 22 septembre à 19h

Conseil municipal

Vendredi 16 septembre à 20h

Comité de pilotage

Jeudis 25 août, 29 septembre à 20h

Parution Lettre d'info

• **Attention, seules 2 lettres par an seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).**

Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts auront aussi lieu dans certains espaces de Saillans (bibliothèque, club informatique, café des sports...).

Edito

Depuis le mois de mai, plusieurs ateliers ont été organisés par le cabinet d'urbanisme mandaté par la municipalité pour récolter vos avis. L'objectif est de voter lors du conseil municipal du 16 septembre un texte général d'orientation pour la prochaine révision du PLU. Ce temps de réflexion et de concertation a été aussi un moment important, car de multiples sujets ont été abordés : les déplacements, la protection des terres agricoles, l'accueil maîtrisé de nouveaux habitants ou encore comment densifier l'habitat,... Ces questions fondamentales devaient aussi être posées avec vous, les habitants. L'équipe municipale est l'émanation d'une volonté collective forte de changer les pratiques, d'inciter les citoyens à s'occuper de leur village et à réfléchir au futur. Vous avez été nombreux à participer aux ateliers. L'atelier Grande Carte sur le parvis de l'église a permis de récolter de plus amples avis et expressions le jour du marché. Ce fut une étape fondatrice sur le commun que nous partageons : la vie de notre village.

Vous pourrez lire un dossier synthétique pages 19 à 23.

Nous ne pouvons terminer cet édito malheureusement sans évoquer la peine profonde de l'ensemble du village à l'annonce de la disparition d'Anna, jeune Saillansonne de 14 ans. Partie trop jeune et de façon trop brutale, nous sommes tous démunis face à cette réalité.

Jeudi 14 juillet, c'est bien le pacte républicain, plus encore que la nation France, qui a été visé par les terroristes. C'est le jour de la fête nationale, héritée de notre histoire révolutionnaire, que les Niçois ont été frappés dans leur chair ; un acte immonde qui a endeuillé ce jour symbole de la fraternité, de l'égalité entre tous. Aucune vie humaine ne peut être sacrifiée au nom d'une croyance, d'une idée politique. Défendons notre modèle, si imparfait soit-il, celui qui est, depuis plus d'un siècle, le garant de notre vivre ensemble.

Cet été encore le village sera festif, culturel et nature, comme nous l'aimons tous. Un bon été à tous et toutes.

Réunion publique « Objectifs dégagés des ateliers »
Etape 1 de la révision du PLU 15 septembre 2016

Lire p. 19

Semaine économie locale 12 au 18 septembre 2016

Lire p. 24

Journées du Patrimoine 17-18 septembre 2016

Lire p. 8

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

 mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

 papier : mon adresse _____


Aménagement et travaux en cours ou à venir



Rue Porte neuve
Travaux sur assainissement



Calade - Chantier maisons bois

Rénovation et renforcement des réseaux humides sous la Calade. Le projet consiste en la construction de 4 villas locatives dont le début des travaux est prévu dès septembre prochain et la livraison espérée au cours du 1^{er} semestre 2017.



Tourtoiron

Aménagement terminé la 2^{ème} semaine de juillet (rochers en limite, demi-rondins de bois au sol, portique d'accès au parking VL)



Pose de panneaux photovoltaïques à l'école

PROCHAINEMENT :

Garde-corps du pont sur le Rieussec

Choix du modèle
installation à l'automne

Quartier des Villars

Extension du réseau d'eau et réfection du chemin

Chemin de l'Amandier

réfection du chemin

Chemin de la Tour

réfection du chemin

Place de la République

Jointement du mur (en septembre)



Local technique

Les travaux ont commencé

SIVU «Les enfants du Solaire»

L'accueil périscolaire, le restaurant scolaire et les T.A.P (Temps d'activités péri-éducatifs) sont organisés par le **SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Les enfants du Solaire.

Parents, à noter :

Permanences d'inscriptions pour la rentrée 2016-2017 : jeudi 25 août de 14h à 19h et vendredi 26 août de 8h à 12h à la mairie de Saillans (entrée côté école).

A la rentrée : Il n'y aura pas de TAP mais un service garderie le jeudi 1^{er} et vendredi 2 septembre ainsi que la semaine du 5 au 9 septembre. La cantine et le périscolaire seront assurés.

Les TAP débuteront le mardi 13 septembre. Ce fonctionnement permet l'ajustement entre besoins et activités périscolaires et associatives.

Tél. 07 88 69 55 33

courriel : activitesjeunesse@mairiedesaillans26.fr ■

État civil

NAISSANCES

CAILLET Romane	22-janv-2016	Die (Drôme)
VAN GINNEKEN Joshua	20-avr-2016	Saillans (Drôme)
BARGAIN AVENEL Nassimo, Ilan	2-mai-2016	Saillans (Drôme)
BOUQUET Chani	5-mai-2016	Saillans (Drôme)
FOUCONNIER Leno, Anton	11-mai-2016	Die (Drôme)
DIVRY Solène, Françoise, Ithaki	6-juin-2016	Saillans (Drôme)
PIERROT Giulia, Sylvaine, Capucine	25-juin-2016	Valence (Drôme)
PONS--AMORIM Helena	4-juil-2016	Saillans (Drôme)

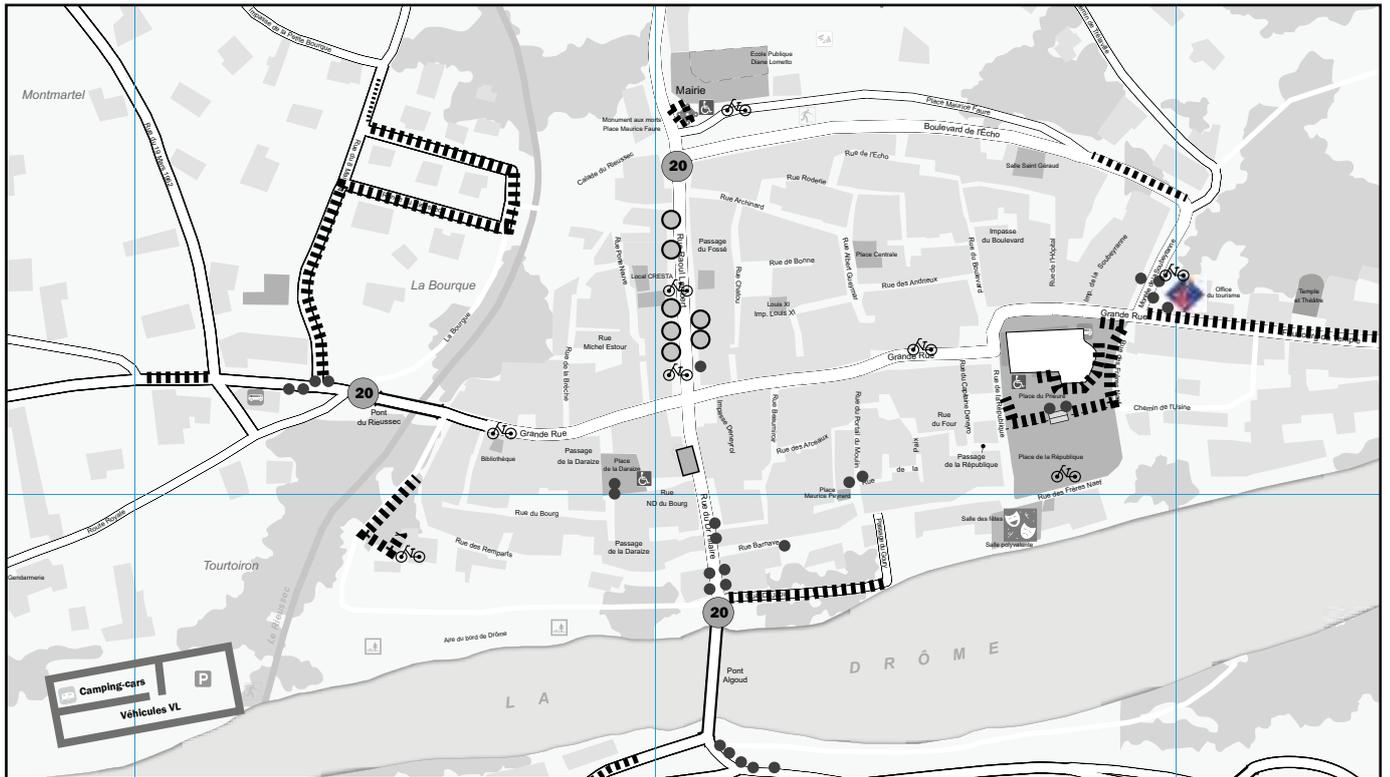
MARIAGES

DEVERRE Niels, Gaël et ROBERT Emilie, Jeanne	19-mars-2016	(Saillans, Drôme)
DÉSERT Stéphane, Henri, Dacques et LABROUSSE Noëlle	28-mai-2016	(Saillans, Drôme)
GRUMET Simon, Adrien et MONTEIL Marine, Anaëlle	18-juin-2016	(Saillans, Drôme)

DÉCÈS

BAUTIN Gaston, Sylvain	5-janv-2016	Romans-sur-Isère (Drôme)
GARGALLO Mariano, Georges	4-janv-2016	Saillans (Drôme)
JOËTS veuve DARFEUILLE Renée, Suzanne	19-janv-2016	Saillans (Drôme)
LABADIE veuve GASCOIN Jacqueline, Honorine	10-févr-2016	Crest (Drôme)
RUEL veuve JARRAND Armande, Denise, Jeanne	2-mars-2016	Saillans (Drôme)
AUBERT Yvette, Julie, Suzanne	6-févr-2016	Nice (Alpes Maritimes)
RAOUX veuve PRUD'HOMME Marguerite, Fernande	3-mars-2016	Tournon sur Rhône (Ardèche)
ZUCCO Jean, Baptiste	19-mars-2016	Saillans (Drôme)
DOREL veuve SAGNOLE Paulette, Louise	3-avr-2016	Saillans (Drôme)
BARNIER veuve POINT Yvonne, Marie, Firma	5-avr-2016	Saillans (Drôme)
MARTINEZ épouse FÉLIX Marie, Carmen	9-mai-2016	Saillans (Drôme)
ARROUY-HELSON Marie-Claude, Noele	9-mai-2016	Valence (Drôme)
BOUISSON Elie, Antonin, Simon	1-juin-2016	Saillans (Drôme)
BESSY André, Léon	6-juin-2016	Crest (Drôme)
CADOUX René	28-juin-2016	Saillans (Drôme)
BANET épouse BROUWER Michelle, Louise	1-juil-2016	Crest (Drôme)

Le stationnement à Saillans



- 20 Entrée zone 20
- Barre à vélos
- zone livraison jour et nuit
- Potelet ou barrière
- zone bleue
- Parking PMR (personne mobilité réduite)
- parking délimité au sol

Fin février 2016, le Groupe Action-Projet «circulation stationnement» a poursuivi le travail de 2015 : améliorer le stationnement par du marquage au sol, par de nouveaux équipements (mobilier urbain) et de nouvelles règles de circulation. Courant juin 2016, le GAP «parkings à vélos» est venu compléter la réflexion. La consultation des entreprises a été laborieuse, d'où un retard sur le planning prévisionnel.

En préalable, une discussion a permis d'expliquer que mettre en sens unique la rue Barnave ne paraissait pas opportun pour le moment. Les échanges lors des réunions sur le PLU le confirment.

1. Décisions

TOURTOIRON : L'objectif est de permettre plus de stationnements, surtout en été, en réservant un espace important aux voitures légères et en limitant le nombre de camping-cars : le stationnement pour ceux-ci est dorénavant payant (3 €) - il est rappelé que ce n'est pas un camping, mais une aire de transit limité à 24h. Les boulistes seraient d'accord dans un second temps pour laisser l'emplacement disponible aux voitures (sauf durant les concours). Les emplacements sont délimités par des rondins de bois, des empièvements et une barrière.

BOULEVARD DE L'ÉCHO : Les participants ont décidé majoritairement de ne pas faire 2 sens de circulation, afin de préserver la sécurité au niveau de l'école. Un ralentisseur pourrait être mis à l'entrée du parking, côté Soubeyranne. La réflexion se poursuit, enrichie par les réunions sur le PLU. Il faut envisager la remise en état complète des réseaux d'eau et d'assainissement, un coût important pour notre commune.

QUARTIER DE LA BOURQUE, ET FAUBOURG DU TEMPLE : Des « T » blancs, marqués au sol, matérialiseront les places de stationnement.

QUAI JOBIN : Les places seront définies par des rondins en bois. Il avait été envisagé de prendre 6 places de parking supplémentaires sur le jardin actuel installé sur l'espace public. Cet espace public et ouvert à tous est entretenu par une personne privée. A cette heure, il est décidé de le laisser en l'état.

Les places PMR (Personne à Mobilité Réduite) : Elles seront au nombre de 3 avec une nouvelle création sur la place de la Daraize. L'emplacement envisagé devant la boulangerie Maisonneuve ne satisfaisait pas les critères de sécurité.

NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION : La Grande Rue depuis sa réfection est devenue une Zone de Rencontre, elle donne priorité aux piétons et aux vélos qui peuvent circuler librement, les véhicules ne sont pas prioritaires, leur vitesse est limitée à 20 km/h, l'arrêt et le stationnement y sont interdits. Dans cette zone très appréciée par les Saillançons, en particulier les enfants, ces règles permettent de concilier la sécurité et la mobilité, avec des déplacements doux et des véhicules.

La Zone de Rencontre 20 km/h s'étend aux entrées « cœur de village » : Grande Rue depuis l'entrée du pont du Rieussec, rue Raoul Lambert, et rue Docteur Hilaire.

AVENUE COUPOIS : Passage en zone 30km/h un peu avant le ralentisseur situé au niveau de « l'Abri du besoin ».

LA RUE RAOUL LAMBERT DEVIENT UNE ZONE BLEUE : comme on le voit dans les communes voisines, les zones bleues permettent des arrêts plus faciles pour se rendre chez nos commerçants.

Des disques horaires sont disponibles gratuitement dans les commerces, au Forum, à la mairie, à l'Office du Tourisme. La zone bleue offre 7 places de stationnement limité à 30mn, de 7h à 19h, du lundi au samedi.

MOBILIER URBAIN : Remplacement et ajout de potelets afin de limiter le stationnement sauvage sur les trottoirs et en certains points noirs. De nouveaux arceaux pour vélos verront le jour en juillet et courant 2017, afin de compléter l'offre actuelle.

2. Projets

PARKING DU RIEUSSEC : réfection complète du parking, rondins en bois pour délimiter les places, aménagement à l'entrée pour supprimer le stationnement gênant et redéfinir un espace convivial avec les habitants du quartier.

AMÉNAGEMENT DE LA GARE : nous avons défendu ce dossier dès notre arrivée, dans la continuité du travail engagé par la précédente mandature. Il n'a pu aboutir pour l'instant, en raison du changement politique de la majorité régionale et du positionnement à la baisse des investissements de la CCCPS.

Et pourtant, les récentes discussions autour du PLU confirment que ce projet est indispensable pour notre village mais aussi pour le territoire, et qu'il répond aux enjeux économiques et touristiques privilégiés par la CCCPS, en lien avec l'accessibilité à la gare de la VéloDrôme.

Rappelons ses points principaux :

- Accueillir de nombreux touristes en créant 80/85 places de parking dans la zone de la gare (en hiver cet espace servirait d'aire de co-voiturage)
- Sécuriser l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR), et aussi des piétons et des vélos, depuis la gare vers le pont Algoud.
- Déporter les arrêts des bus dans les deux sens, en vue de réduire le temps de trajet et de les mettre en sécurité par un plateau traversant avec feux rouges.
- Aménagement du « point I » pour améliorer l'accueil dans la commune : création d'une SIL (Signalisation d'information locale), toilette, carte touristique, bancs, point d'eau...■

Démarchage téléphonique : Ras le bol ?

Que ce soit sur votre téléphone fixe ou mobile, vous recevez de nombreux coups de fil à des fins commerciales ? Vous souhaitez mettre fin à ces appels intempestifs ?

Depuis le mois de juin, le gouvernement a créé un nouveau service dans ce but.

Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site : bloctel.gouv.fr

Si vous n'avez pas internet, ou si vous trouvez la manœuvre compliquée, demandez de l'aide ! À Saillans, nous avons la chance d'avoir le Forum pour l'accès à internet. En particulier, tous les jeudis matin au Forum, la P'tite entraide est là pour vous aider dans vos démarches. n'hésitez pas à faire appel à leurs services (email lapetitentraide@gmail.com).■

Un espace « jeunes » à Saillans mais un concert annulé par l'orage

Le manque de structure « jeunes » est flagrant à Saillans ; cela a été entendu par la CCCPS qui détient la compétence jeunes 12/17 ans, et un partenariat de qualité a été convenu avec l'association Nini Chaize de Aouste sur Sye.

Aussi, le 18 juin 2016, dans la salle du bas de l'ancien gîte, Laure Bonhème animatrice ainsi que les deux éducateurs de rue maintenus sur le territoire ont accueilli une dizaine d'adolescents. Cela a été l'occasion pour eux de dire leurs besoins, de voter les horaires ; Laure Bonhème sera présente dans un premier temps, 10h par semaine. De riches échanges ont eu lieu.

Hélas, le concert prévu le soir même en bord de Drôme a été annulé, comme l'année dernière, à cause d'un orage. Cependant les adolescents présents restent ravis de cette première rencontre. Ils se sont d'ailleurs encore retrouvés le 25 juin pour une sortie Karting organisée par cette association.■

La Signalétique d'Intérêt Local (SIL)

L'appel d'offres pour trouver une entreprise qui mette en place cette signalétique, lancé au printemps, n'a pas abouti, le budget prévu ayant largement été dépassé. Nous allons recentrer nos besoins dès cet été, sans compromettre la qualité des futures installations. Un nouvel appel d'offres se fera à la rentrée.

Toutefois, nous avons validé la signalétique extérieure au village. Des panneaux à visée touristique et économique seront mis en place très prochainement, en partenariat avec le Département et avec la commune de la Chaudière, afin d'attirer l'attention des visiteurs lors de leur passage sur la RD93.

Cette dépense est subventionnée par le Département, à hauteur de 30% de l'investissement. ■

La Future Salle des Fêtes, où en est le projet ?

La dénomination du futur bâtiment a changé, elle devient : « le centre d'animation rurale » car l'objectif est aussi de prendre en compte les activités associatives.

Le cahier des charges est prêt. Il a été rédigé par la secrétaire de mairie sur la base des décisions élaborées lors du dernier GAP en décembre 2015. Depuis, comme nous l'avons expliqué dans la Lettre d'info de mai (p.10), la commune a dû donner la priorité à certains investissements imposés par l'État, notamment sur l'accessibilité et la mise en sécurité de locaux communaux (bâtiment technique, salle polyvalente, accès au 1^{er} étage de la mairie, toilettes publiques, écoles).

Afin de financer ces travaux tout en gardant une marge de manœuvre pour le centre rural d'animation, nous avons souscrit un prêt bancaire de 350 000 € sur 15 ans à taux fixe de 1,19% (Conseil municipal du 8 juillet 2016). Vu l'impact financier du projet, nous voulons vous associer à la prise de décision. C'est pourquoi le conseil des sages et Fanny Larroque (voir p. 8) travaillent sur la mise en place d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Celui-ci aura lieu courant novembre sur la place publique et permettra à tous de voter ou non le lancement de ce projet. ■

Premier bilan d'utilisation de la toilette sèche du bord de Drôme

Cet équipement a été installé il y a un an ; il instaure une petite révolution en ce domaine et il est intéressant d'en faire un premier bilan.

Le principe de fonctionnement est basé sur la déshydratation : l'urine est séparée des matières fécales et du papier par tamisage, l'ensemble perdant peu à peu du volume par l'action du rayonnement solaire et de la ventilation. Sous la cabine, sont installés plusieurs bacs : deux bacs pour les matières (l'un opérationnel, l'autre en cours de séchage) et un bac pour le liquide ; après dessiccation complète, les matières sont évacuées et le liquide restant est pompé ; dans ce cas particulier, le trop plein de liquide est raccordé au réseau d'assainissement collectif qui passe à quelques mètres de la cabine.

Au titre des avantages, on retiendra :

- l'économie d'investissement réalisée par rapport à un WC public classique (de 10000 à 15000 euros si l'on tient compte de la subvention de 30% obtenue du Département),
- le fait qu'il s'agit d'un équipement écologique de conception innovante et de fabrication entièrement française,
- l'économie réalisée en eau par rapport à des toilettes publiques classiques,
- l'absence d'eau courante supprimant le risque de gel l'hiver, permettant une utilisation durant toute l'année.

Au titre des inconvénients :

- une charge supplémentaire pour le personnel technique (manipulation des bacs),
- un environnement plus rustique pour les utilisateurs,
- une incertitude quand à la destination des matières sèches après dessiccation ; jusqu'à présent l'entreprise qui a installé la cabine a récupéré les matières mais la question d'une solution pérenne est posée.

Au final, les avantages semblent toutefois l'emporter sur les inconvénients, surtout si l'on est sensible aux arguments écologiques. ■

Lutte contre l'ambroisie : l'affaire de tous

L'Ambroisie « à feuille d'armoise » est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.

Un problème de santé publique :

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre. Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme... En Rhône-Alpes, 13 à 21% de la population est touchée.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Cette plante produit plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 semences par pied.

Les semences ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux publics.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

Que faire si j'en vois ? Je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie. L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants,

lunettes et masque lors de la floraison.

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie par 4 canaux différents :

- www.signalement-ambroisie.fr
- Application smartphone iOS et Android 4
- contact@signalement-ambroisie.fr
- tél. 09 72 37 68 88

Chaque signalement est transmis à la commune concernée, qui met en œuvre les actions permettant de l'éliminer.



- **Contact départemental** : Julie Servien-Rey, Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes, Délégation départementale de la Drôme, Valence : 04 26 20 91 33
- **Contact à Saillans** : Sabine Girard, élu référent Ambroisie : environnement@mairiedesaillans26.fr
- **A savoir** : Un plant d'ambroisie avant floraison sera prochainement visible à la pharmacie de Saillans afin de faciliter sa reconnaissance. ■

Journées européennes du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine des 17 et 18 septembre 2016 étant placées cette année sous le thème « patrimoine et citoyenneté », la commission patrimoine de Saillans a choisi de mettre l'accent sur Maurice Faure, homme politique engagé, humaniste et félibre (poète occitan), natif de Saillans.

Horaires des animations :

- Visites guidées des lieux de vie et d'engagement de Maurice Faure, de sa maison natale à son lieu de sépulture en passant par la mairie, de 15h à 17h. Le départ de ces visites aura lieu devant la mairie de Saillans. Après les visites guidées sur les pas de Maurice Faure, lectures de ses textes en occitan et en français accompagnées de musiques composées par Jules Massenet et Henri Eymieu
- Exposition de photos, livres et dessins, et biographie de Maurice Faure, à la mairie de Saillans. L'exposition sera ouverte de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h

Le nombre de places pour la visite commentée est limité : inscription recommandée :

04 75 21 51 05 contact@saillanstourisme.com
04 75 25 11 38 info@crest-tourisme.com

Autre visite : l'église St Géraud

Elle sera ouverte à la visite durant ces deux journées de 9h à 18h.

Visite libre avec dépliants à disposition et panneaux explicatifs des principaux points d'intérêt historiques et architecturaux de cet édifice. Panneau informatif sur la séparation de l'Église et de l'État (loi du 9 déc 1905).

L'église actuelle, en cours de rénovation, est très intéressante aux niveaux historique, architectural et archéologique : on y trouve des traces de l'édifice carolingien (entrelacs), la trace d'une porte menant au prieuré érigé au IX^e siècle par Géraud d'Aurillac ; sa forme en croix latine date de l'époque romane ; des restaurations et agrandissements ont eu lieu du XIII^e au XIX^e siècle, en particulier le clocher, qui est de 1828, la rénovation récente (2011 à 2013) de la façade, du clocher, du mur nord et des vitraux met en valeur l'architecture simple de ce monument. Des fouilles faites récemment (2014) ont mis à jour un mur et des enduits peints de la période carolingienne, probablement le mur de l'ancienne église de Saillans. ■

Les cabanons

L'association *Vivre à Saillans* est bien connue pour son grand intérêt pour le patrimoine (dernièrement, la réhabilitation des fontaines) et pour l'histoire de Saillans (*Mémoires de soie*).

Actuellement se constitue une petite équipe autour du thème des CABANONS, qu'ils soient d'une ou deux pièces, d'un ou de plusieurs étages, en bon état ou non, isolés ou intégrés à une construction nouvelle, etc.

C'est le moment de rassembler vos souvenirs (témoignages, anecdotes, photos, etc.) et d'envoyer vos coordonnées (Nom, prénom, adresse, téléphone, adresse internet) avec la mention « Cabanons » à asso.vivreasailans@laposte.net, ou à *Vivre Saillans, 60 Grande Rue, 26340 Saillans*.

Dès la rentrée, vous serez contactés pour témoigner et écrire avec nous la mémoire de ces constructions si typiques.

Nous vous remercions par avance. ■

> M. Ailliot, B. Farigole, P. Denavit

Chargée de mission pour la Démocratie participative

Fanny Larroque rejoint pour une durée d'un an l'équipe municipale à partir du 1^{er} septembre prochain. Elle va accompagner les élu(e)s autour de la participation des habitant(e)s à la vie de la mairie. Son poste est financé par une subvention de la Fondation de France. Elle va soutenir les élu(e)s afin d'aller à la rencontre de nouvelles personnes, notamment les jeunes et les anciens. **L'idée est de prendre le temps d'écouter chacun, recueillir les attentes des un(e)s et des autres** puis de proposer de nouveaux outils favorisant la participation de toutes et tous. Fanny apportera également un appui pour les Comités de Pilotage, le suivi des différentes commissions, l'animation des GAP et la démarche de concertation du PLU. Elle travaillera en lien avec l'ensemble des élu(e)s, le Conseil des Sages et les habitant(e)s qui le souhaitent.

Vous êtes les bienvenus pour la rencontrer en mairie dès la rentrée !

MÉTÉO

Les dictons



L'origine des dictons remonte au début du XVI^{ème} siècle. Les hommes ont toujours été intéressés par le temps, et à cette époque

essayer de prévoir le temps était indispensable pour les cultures et qui dit cultures dit nourriture. Il n'y avait que l'observation et l'expérience des paysans qui se transmettaient oralement de père en fils et de génération en génération.

Leurs différentes sources d'information étaient transmises par les dictons. Ces derniers ont proliféré dans les calendriers et les almanachs, et cela jusqu'au jour où la météorologie scientifique commença à l'horizon 1880.

De nos jours encore, beaucoup de régions possèdent leur almanach qui contient des dictons, par exemple l'Almanach du Dauphinois. Tous les dictons ont un caractère lié au temps, quelques-uns seulement aux cultures.

Parmi les plus célèbres et connus, on peut citer :

« *Noël au balcon, Pâques aux tisons* »

« *A la Chandeleur l'hiver se meurt ou reprend vigueur* »

Ils sont statistiquement faux, mais peut-être que la richesse de la rime fait que l'on s'en souvient.

Il en est de même de la St Médard : « *S'il pleut à la St Médard, il pleuvra quarante jours plus tard* ».

La réputation de St Médard s'est transmise de siècle en siècle, d'autant plus que St Médard est le patron des laboureurs.

Il y a aussi les dictons que l'on peut expliquer scientifiquement ainsi : « *Gelées qui commencent par le vent d'est longtemps restent* ».

En effet la présence d'un anticyclone sur l'Europe du nord oriente le vent à l'est sur la France. Ce vent d'est apporte de l'air sec et froid et peut rester plusieurs jours.

Autre exemple : « *Si brume reste en haut il pleuvra à pleins seaux* ».

En effet si la brume s'accroche aux 3 Beccs, cela signifie que l'air devient plus humide et qu'une perturbation s'approche.

Par ailleurs de nos jours encore, sur certains agendas la fête du jour est suivie d'un dicton, en l'occurrence :

– pour la Ste Isabelle : « *Le temps qu'il fait pour la Ste Isabelle dure jusqu'aux Rameaux* ».

– pour la St Fernand : « *Lorsque l'hirondelle rase le sol ne sortez pas les parasols* ».

– pour la St Pierre : « *St Pierre pluvieux est pour 30 jours dangereux* ».

– pour la St Maurice : « *Sème tes pois à la St Maurice tu en auras à ton caprice* ».

Nous avons donc plusieurs centaines de dictons basés sur de longues et rigoureuses observations et souvent pleines de bon sens, mais presque toutes sont d'origine paysanne.

Pour conclure, cette citation de Montesquieu : « *J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers* »

à méditer ... ■

> **Maurice**

Sources : Albert Simon – l'abbé Th. Moreux

Retrouvez le *lexique météo de Maurice* sur le site de la mairie ainsi que les *relevés météorologiques mensuels*.

Circuit « Au fil de l'eau » de fontaines en fontaines

Avec la saison touristique qui commence, le circuit est enfin opérationnel. Saillansons et touristes peuvent arpenter les ruelles à la découverte de ce patrimoine local. Quelques aménagements vont se poursuivre avec l'ajout de rosaces et robinets. La mairie a confié à l'office du tourisme la vente du kit de découverte. ■

Présentation du livre : «1939-1944 scènes de vie, scènes de résistance»

La commune a reçu avec plaisir et intérêt l'association « Mémoires de la Drôme » qui a présenté son nouveau livre et à laquelle Albert FIE a confié ses témoignages. Cette façon d'écrire, sous forme de dessins, permet au lecteur de reconnaître certains lieux qu'Albert fait revivre, il rapproche le lecteur de ces faits qui ont marqué une génération. Albert a dédié l'ouvrage avec beaucoup de patience. L'assistance à Saillans fut nombreuse et intéressée et les échanges ont permis une belle leçon d'histoire et un passage de la mémoire indispensable. Albert Planel, Jean et Georges Gautheron, anciens résistants, ont revécu ces moments avec émotion. ■

Le livre est en vente à l'Office du Tourisme et au Tabac/Presse.

La restauration de l'église

Depuis 1905, toutes les églises de France et les meubles les garnissant, appartiennent aux communes. Selon l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907, les églises sont mises à la disposition des **fidèles et des ministres du culte**.

C'est une affectation légale, gratuite, permanente et perpétuelle. La commune propriétaire n'a pas la jouissance de ce bien, mais en tant que propriétaire a le devoir de les entretenir.

L'église Saint Géraud présente un intérêt historique et architectural indéniable (cf. les panneaux explicatifs installés dans l'église) et reçoit la visite de nombreux touristes ; **elle a été classée monument historique le 8 octobre 1919**, c'est pourquoi les travaux de restauration doivent être approuvés par le ministère de la culture (DRAC) (la commune reste le maître d'ouvrage).

Les récents travaux de rénovation (2011-2013) ont porté sur une partie de l'extérieur du bâtiment (façade ouest, mur nord, clocher, et couvertures des absidioles) et sur les vitraux.

Le dossier en cours concerne la dernière tranche extérieure (parement nord et chevet, parement sud et finitions du clocher) ainsi qu'un sondage des peintures intérieures. Il y aura ensuite encore 2 tranches de travaux à faire à l'intérieur.

De tels travaux ont bien sûr un coût financier important. La commune est aidée par les services de l'État (40 %), le Conseil Départemental (10%) et le restant est à sa charge. **C'est pour aider financièrement la commune** que l'association P.R.E.S.A.G.E « Pour la Restauration de l'Eglise SAint GEraud » a vu le jour en 1994 soutenue par de nombreux Saillansons.

Entre 2005 et 2014 Presage a ainsi pu donner à la commune **une somme représentant 23% du montant des travaux**.

Devant l'intérêt patrimonial et touristique que présente cet édifice au cœur du village, tout doit être mis en œuvre pour voir l'aboutissement de ce dossier de restauration dans un avenir le plus proche possible.

Adhérez à 'Presage', soutenez ses actions !
Venez aux concerts, achetez à la brocante... ■

INFORMATION

Participer au chantier d'écovolontariat, une expérience unique, hors des sentiers battus et pour la nature !

Réhabilitation d'un sentier de randonnée

1 semaine : du 31 juillet au 7 août

Pradelle - Drôme

La vallée de la Roanne est un lieu magnifique qui se prête bien à la randonnée (et à la baignade). Nous vous proposons d'y rénover un sentier balisé, connecté à un ancien chemin rural reliant Saint Nazaire le Désert à Saillans. En partenariat avec l'ONF (Office National des Forêts), afin de compléter leur action sur un territoire « hors gestion directe », il s'agit ici de piocher et débroussailler ainsi que, pourquoi pas, apporter sa pierre au chemin !

Si vous êtes intéressé(e) ou pour en avoir plus, contactez *Volontaires pour la nature*.

Retrouvez toutes leurs actions sur le site www.volontairesnature.org ■

APPEL SOLIDAIRE :

Recherche d'un logement disponible à Saillans, pour accueillir une famille réfugiée.

Accueillir une famille réfugiée, c'est : disposer d'un logement indépendant + constituer un groupe d'habitants volontaires d'une quinzaine de personnes proches + identifier un couple ou une famille référent. Un collectif d'habitants de Saillans, en lien avec l'association « Val de Drôme Accueil Réfugiés », se mobilise autour de cette intention et dans un premier temps recherche un logement disponible. Profitant de la saison estivale, de l'ouverture des habitations secondaires, **nous lançons un appel à toutes les personnes qui accepteraient de mettre à disposition une habitation sans occupants.**

D'avance merci de prendre contact par mail :

saillans.refugies@gmail.com

ou par téléphone

> **Jean-Yves /06 62 71 55 67, Florence /04 26 58 85 05, Julien /06 01 78 12 09, Catherine /06 11 46 37 20**

Photos souvenir**Le futur jardin public**

Que ce soit par mail, ou grâce aux questionnaires-papier, à votre présence sur le marché, à la fête des écoles ou au GAP, **vous avez été plus de 120 personnes (dont quelques 50 enfants)** à exprimer vos souhaits pour le jardin public : à la fois un lieu de rencontre intergénérationnel et un espace de jeux pour les enfants.

Les aménagements souhaités sont des **tables** et des **bancs**, des **espaces ombragés**, un **espace multi-activité**, et des **jeux pour les enfants**. De leur côté, les enfants ont choisi des **structures multi-activité** et un **tourniquet**.

En fonction de ces souhaits, des devis sont en cours d'élaboration, ils permettront de dégager les priorités pour 2016 et les dépenses à reporter sur les années suivantes. ■

**Grande brocante 2016**

Le samedi 6 août, la brocante d'été se veut ambitieuse puisqu'elle investit l'ensemble du village de Saillans avec environ 200 emplacements. Le circuit comprend la place Maurice Faure, le boulevard de l'Echo, la montée de la Soubeyranne, la place du Prieuré et la Grande rue. Le plan est disponible sur le site www.clubinfops.org.

Cette manifestation est particulièrement importante en termes d'image et d'animation. Tout est mis en œuvre pour accueillir les exposants et les

chineurs dans les meilleures conditions : buvette, petite restauration et animations sont au programme.

Plusieurs associations participent à l'organisation de cet événement, le Forum (ex-CIPS) en assurant la coordination. Nous avons cependant besoin de bénévoles supplémentaires afin de garantir son bon déroulement.

Toute personne désireuse de nous aider pour faire de cette journée une réussite sera la bienvenue. Merci de vous faire connaître auprès de Julie, secrétaire du Forum, qui vous renseignera sur les besoins et les horaires.

Contact : 04 75 22 31 71 ■

> **L'équipe du Forum**

Festivités estivales 2016

Des concerts, des animations, des festivités... les propositions ne manquent pas à Saillans. Nous vous conseillons de lire l'agenda communal (dans les panneaux d'informations ou sur le site internet).

Programme de la Vogue

vendredi 19 août : pétanque et concert au Bar national (Boule mousseuse)

samedi 20 août

Retraite aux flambeaux avec la « cantina municipale »

Bal Cassiopée (Anguille sous roche et Équisens)

dimanche 21 août

le matin : Aubades

le soir : Déambulation avec Karnavires et Caméléon

Bal « Song family » (Anguille sous roche et Équisens)

Photos souvenir

Sélection d'événements...
bien d'autres ont eu lieu durant le 1^{er} semestre 2016
qui auraient aussi mérité un instant photographique



Bilan participatif du 31 janvier



Commémoration du 8 mai 2016



Avril 2016 - Le comité de la Vallée de la Drôme de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) dans la salle du conseil



14 avril - Enlèvement des algecos de l'école

Photos souvenir



4 et 11 juin - Baptême de l'air



8 avril - On a essayé les vélos électriques..



17 juin - Inauguration du circuit Fontaines (lire p. 9)



23 juin - Fête Saint Jean, bords de Drôme



24 juin - Dédicace du livre «1939-1944 scènes de vie, scènes de résistance (lire p. 9)



13 juillet - Déambulation et feux d'artifices

Le coin Economie**Café des sports**

Laurent BERNARD et Ludovic THIEROT, les nouveaux propriétaires du Café des Sports, étaient auparavant collègues de travail dans le secteur des transports, dans un groupement d'achat de la grande distribution.

Laurent est originaire de Saillans et il connaît bien le Café des Sports : ses parents l'ont tenu pendant 7 ans, au cours des années 1980-90. La mise en vente du fonds et le « banco ! » de Ludovic l'ont décidé à tenter l'aventure. ■

**La belle Occas'**

La belle Occas' a ouvert ses portes le 2/07/2016 à Saillans, pour proposer des vêtements homme/femme/adolescents, des accessoires de mode, et des



objets du quotidien, d'occasion, à des prix accessibles. Le concept de « dépôt-vente » permet de donner une seconde vie aux objets que l'on ne veut plus, et qui peuvent plaire à d'autres. Ainsi, le contenu de La Belle

Occas' n'est jamais le même, ce qui donne une boutique vivante et variée grâce à tous les déposants. Le moderne et l'ancien se mélangent, pour plaire à tous les goûts.

L'intérêt d'un dépôt-vente est aussi de favoriser une certaine forme de recyclage de tous les vêtements et objets en bon état, qui n'ont pas trouvé de destinataire dans notre entourage et qui feront plaisir à quelqu'un d'autre.

La Belle Occas' vous accueille tous les jours, jusqu'à fin octobre, grâce à l'entraide de certains villageois, dans l'attente de trouver un autre local, qui soit plus grand, afin de pouvoir accepter tous les dépôts, et afin d'être ouverte toute l'année. ■

> *Noémie Djellali*

Le 36, espace de coworking de Saillans prêt à accueillir de nouvelles personnes

L'équipe du coworking de Saillans (Le 36), qui a ouvert doucement ses portes depuis un an, cherche **de nouvelles personnes qui souhaiteraient intégrer le lieu pour y travailler**. Nous sommes une dizaine de personnes, travaillant dans des secteurs très divers (graphisme, ingénierie, éducation populaire, informatique, facilitation, formation, mobilité, voyages...), avec des statuts également divers (sala-

riés, autoentrepreneurs, demandeurs d'emploi...). Nous partageons une pièce pour travailler avec nos ordinateurs, et ce lieu nous permet de partager un bureau avec d'autres, et hors de chez soi. *Il permet également d'initier une dynamique collective d'échanges sur nos pratiques, de créer des liens, de se serrer les coudes, et de s'enrichir au contact de nos activités diverses.*

Ce lieu est ouvert à toute personne qui souhaite y venir travailler régulièrement 1, 2, 3 ou 5 jours par semaine, ou ponctuellement à la journée.

Nous cherchons aussi des personnes qui participeraient aux frais du local, en s'engageant sur un an dès le mois d'août ou de septembre prochain.

Nous souhaitons des tarifs les plus abordables possibles pour tous – ils sont actuellement en cours de définition.

Venez nous rencontrer, expérimenter et contactez-nous pour en savoir plus si ça vous intéresse au 36 grande rue à Saillans -tel 06 82 64 51 59 - mail : contact@le36.in ■

> *Toute l'équipe du 36.*

Bientôt, la première librairie de Saillans !

Au **numéro 30 de la Grand'Rue**, au cœur de Saillans, demeure une belle porte de bois, qui s'appête pour une nouvelle vie. Derrière ses petits carreaux vitrés, on devine une première pièce, carrée, puis une seconde, longue et voûtée. Au total, environ 12 mètres de long. Dès l'automne prochain, la lumière va de nouveau entrer jusqu'au bout de cette ancienne boutique : **une librairie, la première de Saillans, va naître dans ces lieux**. Pour un peu plus de 30 m² de surface, quelque 100 mètres de linéaires vont y trouver leur place, et plus de 5000 livres profiteront bientôt de vos yeux, et attiseront votre curiosité. Des romans, des BD, des fictions, des témoignages, des essais, de la poésie, du théâtre... Pour tous les âges.

Nous nous donnons trois ans pour enraciner cette première librairie dans la pierre de la Grand'Rue, trois ans pour lui créer une trésorerie solide, une identité forte, une famille d'habitues multiple et nombreuse. Pour cela, nous avons opté pour des charges réduites, sans endettement ni charges salariales la première année, et l'organisation, en lien le plus souvent possible avec les associations de Saillans et les écoles, de très nombreux événements autour du livre.

Les travaux commenceront début septembre. Rendez-vous cet automne au 30 de la Grand'Rue. ■

> *Claire, Jean-Christophe, Zéphirin, Célestine, Adélie et Philémon Faure*

Vous pouvez contribuer à la création de cette librairie en rejoignant les déjà nombreux donateurs sur le site internet : <http://fr.ulule.com/librairie-a-saillans/>

Rappels sur quelques règles d'urbanisme

Vous êtes nombreux à nous solliciter sur les questions d'urbanisme, dont la commune a la charge. Les différents ateliers préparatifs au PLU ont montré un intérêt grandissant pour ces questions qui semblent complexes.

Vous avez un projet, des questions ? Venez nous rencontrer !

N'hésitez pas à prendre un rendez-vous en appelant l'accueil de la mairie, le matin de 9h00 à 12h00, au 04 75 21 51 52 - ou par mail à urbanisme@mairiedesaillans26.fr

- **Administration** : Muriel Martin / Caroline Postaire
- **Groupe Urbanisme** : Elus : Vincent Beillard, André Odon, Michel Gautheron, Joachim Hierscler *Techniciens* : Muriel Martin, Sophie Aspe, Caroline Postaire
- **Instruction CCCPS / Services** : Sophie Aspe, CCCPS 04 75 40 03 89
- **Avis du Maire** : Vincent Beillard, André Odon, Michel Gautheron
- **Achèvement Conformité** : Muriel Martin, Olivier Yrles

1. Connaissez-vous le PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme. Il expose le projet politique adopté par la commune. Il est simple et concis. *Nous croyons indispensable d'en prendre connaissance* avant toute démarche concernant vos futurs projets. Vous êtes invité à le consulter sur internet, et si vous le désirez un tirage sur papier vous sera remis.

2. Installation d'annexes extérieures dans son jardin

En dehors des secteurs protégés, une construction de faible ampleur ou une installation légère implantée dans votre jardin n'entraîne aucune obligation déclarative si ses dimensions n'excèdent pas :

- 12 m de hauteur
- et 5 m² de superficie (surface de plancher et emprise au sol)

Cette règle concerne notamment les :

- Cabanes et abris de jardins,
- Cabanes édifiées dans des arbres,
- Kiosques,
- Pergolas,
- Structures légères d'aires de jeux (portiques, toboggans, balançoires, trampolines...),
- Barbecues fixes (en pierre, en brique),
- Cabinets de toilette ou douches extérieures

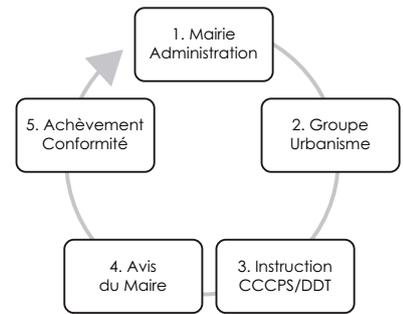
A savoir :

Vous pouvez installer des châssis et serres de production sans formalité si leur hauteur n'excède pas 1,80 mètre.

Au-delà de ces seuils permettant d'échapper à toute demande d'autorisation, vous devez effectuer une déclaration préalable de travaux ou demander un permis de construire.

3. Procédures contentieuses suite à la non-conformité ou au défaut d'autorisation d'urbanisme :

Bien que délicat à réaliser, car il n'est jamais facile pour une commune de verbaliser ses concitoyens, les contrôles de



1. Informations préalables, pièces à fournir, consultation du PLU...
2. Présentation de votre projet avis préalables, recommandations, règles du PLU, vérification des accès voirie, accès à l'eau potable/l'assainissement, électricité...
3. L'instructeur vérifie que le projet respecte les règles d'urbanisme, saisie les services concernés (sécurité/accessibilité/ABF/SDED/DDT, service risques...etc.). fait la synthèse et propose un arrêté au Maire
4. le Maire (avec les membres de la commission urbanisme et la synthèse des services consultés) donne son avis : favorable ou défavorable.
5. Le constructeur, l'architecte ou le pétitionnaire déclarent l'achèvement et la conformité des travaux.
Le Maire délivre l'arrêté de conformité;

conformité sont du devoir des communes, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, sans parti-pris. Ils sont réalisés par les agents assermentés de la commune. Des visites par quartier se font régulièrement par trimestre. Ainsi sur une année l'ensemble des quartiers sont concernés par ces contrôles. La commune privilégie toujours le dialogue et l'information. Les administrés sont invités par courrier à se mettre en conformité, avant une procédure plus contraignante diligentée par le Maire (officier de police judiciaire) et envoyé au procureur de la République.

4. Les risques encourus pour travaux non-autorisés.

Vous encourez des sanctions si vous effectuez des travaux, même de faible importance, sans autorisation ou de manière non conforme à l'autorisation que vous avez obtenue. Dans un tel cas, l'administration dresse et transmet un procès-verbal au procureur de la République. Un tiers peut également introduire une action en justice s'il estime que vos travaux lui causent un préjudice.

Cependant, s'il s'avère que les travaux effectués en infraction sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur, vous pourrez obtenir une autorisation d'urbanisme a posteriori et votre situation sera considérée comme conforme ; il vous suffit d'en faire la demande auprès de la mairie.

Sanctions encourues

Le tribunal correctionnel peut prononcer les sanctions suivantes :

- amende d'un montant maximum de 6 000 € par mètre carré de surface construite ou démolie ou, dans les autres cas, une amende de 300 000 €,
- démolition des ouvrages créés,
- remise en état des lieux.

Par ailleurs, vous risquez une sanction administrative : pour une construction non autorisée ou non conforme, le certificat de conformité ne vous sera en effet pas délivré. Or, si vous décidez de vendre votre bien immobilier, ce certificat pourra vous être demandé par l'acquéreur. ■

Vos ordures ménagères :

Le traitement de vos ordures ménagères est un service qui relève depuis 2015 de la compétence de notre communauté de communes, la CCCPS. L'intercommunalité se doit d'offrir un service identique sur tout son territoire, à un coût uniforme.

Il existe 2 manières de calculer ce coût, la REOM et la TEOM :

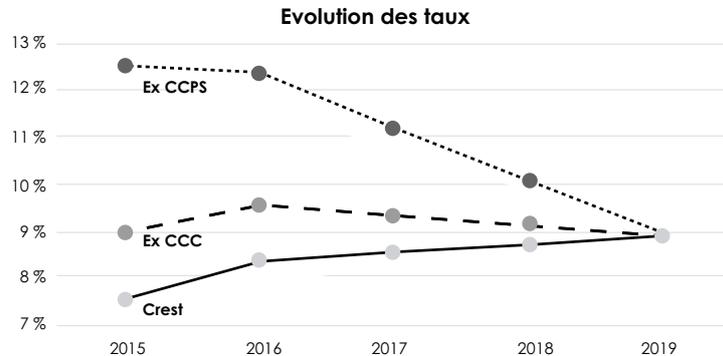
La REOM ou *Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères* prend en compte le service rendu, c'est-à-dire que le coût de la redevance est fonction, entre autres, de la composition du foyer. La facture est envoyée par la Mairie. C'est le mode qui a été appliqué à Saillans jusqu'à l'année dernière. Mais il s'avère difficile à appliquer sur tout le territoire intercommunal, et **la CCCPS va donc employer la TEOM.**

La TEOM ou *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* est basée sur la valeur locative

de l'habitation, sans tenir compte du service effectivement rendu. Le coût du service est inclus dans la taxe foncière. Pour les locataires, la TEOM est facturée au propriétaire qui reporte cette dépense comme une charge supplémentaire.

Pour la plupart des habitations, le passage de la REOM à la TEOM se concrétise par une diminution de la facture. Mais, pas pour tout le monde.

En effet, le calcul de la TEOM se fait en multipliant la *base* qui figure sur la feuille de taxe foncière par un *taux* fixé chaque année par le conseil communautaire en fonction des circonstances. À terme, ce taux sera le même sur tout le territoire intercommunal. Mais actuellement il y a de grandes différences selon les communes, il convient donc d'évoluer progressivement vers un taux unique. Le conseil communautaire a décidé de lisser cette uniformisation sur 4 ans, suivant le schéma suivant :



Par exemple, pour 2016, le conseil communautaire a fixé un taux de 12,4% pour Saillans : votre TEOM sera donc $0,124 \times$ la base qui figure sur votre feuille de taxe foncière.

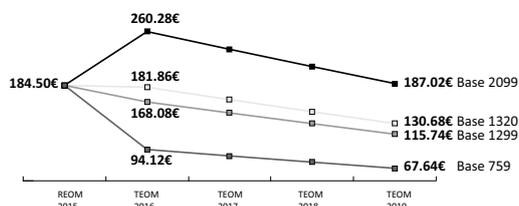
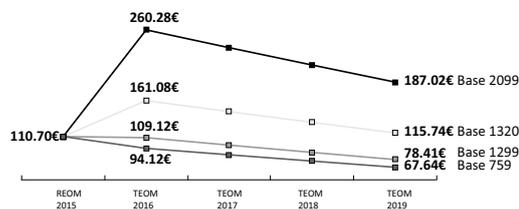
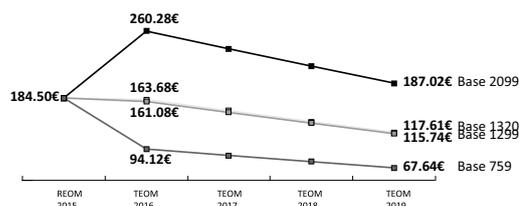
Par rapport à la REOM qui était en vigueur à Saillans, ce mode de calcul induit une progressivité en fonction de la base d'imposition qui n'existait pas auparavant. Pour vous aider à prévoir vos redevances, voici quelques exemples d'évolution du montant de la TEOM pour Saillans sur 4 ans suivant le plan du conseil communautaire (simple projection qui ne vaut pas engagement, des variations pouvant intervenir en fonction des besoins en investissement et du taux voté chaque année).

Étant donné une résidence principale avec 2 personnes ou plus, et une base d'imposition foncière de 2099 :

1. en 2015, ce foyer saillanson a payé au titre des ordures ménagères (en REOM) 184,5 € (autant que les autres foyers de même effectif, indépendamment de leur base d'imposition foncière)
2. en 2016, ce foyer devra payer (en TEOM) $0,124 \times 2099 = 260,28$ €, soit une augmentation de 75,78 €
3. puis une diminution progressive de 24,98 € en 2017, 24,35 € en 2018, et 23,93 € en 2019
4. pour se fixer à 187,02 € en 2019.

Saillans au quotidien**Vos ordures ménagères (suite)**

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la TEOM à Saillans dans d'autres situations

1) Résidence principale 2 personnes et plus**2) Résidence principale 1 personne****3) Résidence secondaire**

La gestion des ordures ménagères est une dépense très importante. Plus vous triez, plus vous participez aux économies. TRIEZ, vous agissez pour la nature mais aussi pour vos finances.

Votre facture d'eau pour 2015

Vous venez de recevoir votre facture d'eau et certains d'entre vous s'étonnent d'une nouvelle augmentation. Pour rappel, nous avons dû, l'année dernière mettre en place une redevance assainissement et augmenter le tarif de l'eau potable à 1,20 €/m³, suite notamment aux travaux de la Grande Rue et des Samarins. D'autre part, la station d'épuration ou STEP étant de compétence intercommunale, le prix au m³ des eaux usées est de la responsabilité de la CCCPS (ligne «Assainissement 3 CPS»). (lire la présentation de la commission Finances de novembre 2014 sur la Lettre d'info n° 3 décembre 2014, p. 10-11).

De même que pour les ordures ménagères, la CCCPS souhaite uniformiser le prix du service sur l'ensemble du territoire intercommunal, ce prix unique s'établissant à 1,10 € du m³. Comme ce prix en 2015 n'était que de 0,87 €, la CCCPS a décidé de «lisser» l'augmentation (soit 0,23€) sur 5 ans afin d'atteindre 1,10€ en 2020. Le prix qui vous est facturé cette année au titre de l'assainissement n'est donc que de 0,97 € / m³ ; il y aura une nouvelle augmentation sur votre facture en 2017, puis 2018 et jusqu'en 2020.

Rappel : horaires d'extinction de l'éclairage nocturne

Refonte des horaires d'extinction de l'éclairage public à Saillans, suite à la réunion de travail du 9 déc 2015.

Village Etoilé	Mois	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
		Saison	hiver	hiver	hiver	Mi-saison	Mi-saison	Mi-saison	coeur D'été	coeur D'été	Mi-saison	Mi-saison	hiver
Centre – week-end	début extinct	01:00	01:00	01:00	02:00	02:00	02:00	03:00	03:00	02:00	02:00	01:00	01:00
	arrêt extinct	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30
Centre – semaine	début extinct	00:00	00:00	00:00	01:00	01:00	01:00	02:00	02:00	01:00	01:00	00:00	00:00
	arrêt extinct	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30
Quartiers – week-end	début extinct	23:00	23:00	23:00	00:00	00:00	00:00	01:00	01:00	00:00	00:00	23:00	23:00
	arrêt extinct	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30
Quartiers – semaine	début extinct	23:00	23:00	23:00	00:00	00:00	00:00	01:00	01:00	00:00	00:00	23:00	23:00
	arrêt extinct	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30	05:30

NB : La déviation reste allumée toute la nuit (pour le moment encore alimentée par un départ quai Jobin, donc avec quelques points vers pont Algoud également)

NB : Le rond point est désormais éteint depuis juillet 2016 soit 12 points lumineux en moins !

Nouvelles du Forum

(ex-Club Informatique du Pays de Saillans)

Si 2015 a été l'année de la réflexion, 2016 est bien celle des actions.

En premier lieu, le Forum va devenir dès cet été une **Maison de services au public – M.S.A.P.** Ce label, délivré par l'Etat, marque une volonté de revitaliser les zones rurales en apportant des services au plus près des habitants. En ouvrir une à Saillans prend tout son sens auprès des habitants du bassin de vie, pouvant ainsi leur éviter d'avoir à se déplacer à Die, Crest ou Valence.

Des démarches ont été engagées au printemps auprès de la sous-préfecture de Die qui porte le développement de telles structures dans la Drôme. La candidature du Forum a été retenue, appuyée par le département pour une durée de trois ans. Des conventions sont en cours d'établissement avec trois opérateurs : la Caisse d'allocations familiales, la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et santé au travail) et Pôle emploi. D'autres seront susceptibles de venir compléter l'offre ultérieurement.

Jérémie, directeur du Forum, et Julie, animatrice sociale et secrétaire, vont recevoir une formation qui leur permettra d'apporter des réponses de premier niveau à toute demande. Ils seront habilités à s'adresser directement à un référent auprès de chacun des organismes partenaires.

L'ouverture de la MSAP aura lieu courant juillet sur une offre de service d'abord limitée mais qui se consolidera progressivement. Les horaires des permanences seront affichés à l'entrée du Forum et feront l'objet d'une communication ultérieure.

D'autres actions à caractère social sont également en cours de mise en place au Forum :

- **Mise en place d'animations communes avec la nouvelle Maison des jeunes de Saillans** portée par la MJC d'Aouste sur Sye et son animatrice Laure ;
- **Etre point relais de l'équipe de prévention spécialisée** animée par Géraldine et Alexis de l'association « Sauvegarde 26 » basée à Crest, éducateurs de rue intervenant auprès des adolescents, ces derniers élargissant leur champ d'action. A cet effet, une réunion d'information sur leurs actions se tiendra courant septembre au Forum.

Enfin, dans le cadre du développement économique local, **un partenariat a été établi avec**

« **Le36** », nouvelle structure de « **coworking** »⁽¹⁾ ayant ouvert ses portes dans la Grande rue, dans le but de d'accompagner son développement en liaison avec le Département.

Le Forum conserve ses activités numériques mais s'ouvre désormais à de nouveaux publics. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour vous renseigner et échanger avec nous. ■

Pour le Forum,

> **Le Président, Philippe Saulnier**

(1) Pour plus d'info sur le coworking, voir page 14 et se reporter à l'article paru dans la Lettre d'Info n° 8, déc. 2015, page 12.

« Les petites canailles »

Une association de parents d'élèves se mobilise tout au long de l'année scolaire pour financer les projets et sorties pédagogiques des écoles de Saillans.

Grâce aux animations organisées par les parents cette association a permis ainsi aux enfants de bénéficier et de participer aux activités suivantes :

- Le spectacle de Noël
- Le spectacle de la boîte à ballet
- Le Week-end « Que d'émotions !! »
- Les sorties scolaires :
- Le musée de Montélimar / Maternelle - La grotte Chauvet du CE1 au CM2
- Zoo de Peaugres GS / CP - Gare des Ramières CE2/CM1
- Gare à Coulisses CM1/CM2 - Intervention de Patrick Mosconi auteur de polars CM1/CM2 - Projet chorale des Écoles maternelle et élémentaire

Cette année, faute de bénévoles, la kermesse n'a pas lieu un samedi comme prévu mais pendant le temps scolaire le vendredi 24 juin.

PROJET : tous les 3 ans, l'association aide au financement de la classe "piscine" (du CP au CE2). Cette classe devrait être organisée la prochaine année scolaire 2016/2017 et il faut que Les Petites Canailles participent à hauteur de 9 000 € pour que le projet soit réalisable.

L'association lance un appel aux parents pour pouvoir continuer d'assurer une part du financement des activités et permettre ainsi à nos enfants de vivre ces belles expériences.

Merci aux nouveaux parents qui vont accepter de donner un peu de leur temps pour assurer la relève et accompagner les enseignants dans de beaux projets. Faites vous connaître ! Contacts :

0630 95 18 64 (Céline) / 06 85 51 70 92 (Christelle) ou lespetitescanailles.saillans@gmail.com ■

> **Les petites canailles**

Saillans demain

Préparation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saillans

Depuis un peu plus de 3 mois, une équipe d'urbaniste, paysagiste, architecte, animateurs d'éducation populaire accompagne les habitants de Saillans dans la préparation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le but de cette étude est de traduire les souhaits, inquiétudes et interrogations de chacun sous forme d'objectifs de révision du PLU de Saillans. Ces objectifs ne mentionneront pas directement des projets précis, mais dessineront les contours des orientations d'aménagement que les habitants auront décidées collectivement.

Les comptes rendus complets de ces différents ateliers, ainsi que l'ensemble des textes lus en arpentage sont disponibles sur le site internet de la mairie : <http://www.mairiedesaillans26.fr/category/revision-plu/>

Bureau d'études (regroupement de quatre structures comprenant des architectes (SILO), des urbanistes (Claire Bonneton), des paysagistes (FAR Paysagistes) et une association d'éducation populaire (Turbine à Graines).

SILO

LA TURBINE

Tables thématiques et Modalités de concertation du 2 juillet

Les tables thématiques du matin ont réuni environ 45 personnes pour préciser les objectifs de la révision du PLU, en compléments des ateliers précédents.

Dans un premier temps, le bureau d'études a présenté ce qu'est un PLU, son contenu, son planning et la procédure, le contexte très formel qui encadre ce document à travers le code de l'urbanisme. Dans un second temps, les participants ont été invités à discuter par petits groupes sur les sept thèmes transversaux qui ont émergé des ateliers précédents : solidarités, proximité, convivialité, déplacements, mise en valeur du territoire, insertion urbaine - architecture - patrimoine, et transition énergétique. Après avoir identifié les enjeux, ils ont formulé des propositions d'objectifs, en précisant les points d'accord et de désaccord, ainsi que les questions qui demeurent.

Les propositions rédigées par les habitants vont enrichir l'écriture définitive des objectifs de la révision du PLU qui seront présentés **le jeudi 15 septembre à 19h00**. En attendant elles feront l'objet d'une communication sur le site internet, le temps ayant manqué pour une mise en commun.

L'après-midi a abordé les modalités de concertation envisageables dans le futur PLU.

Les élus ont rappelé leur choix d'associer les habitants à toutes les étapes de l'élaboration du PLU.

Les différentes phases d'élaboration d'un PLU ont été présentées par le cabinet d'études ainsi que le contenu d'une délibération-type.



Plusieurs outils et exemples dans d'autres communes ont ensuite été présentés (charte de la concertation, ateliers, blog, carte collaborative, cafés d'urbanisme, interventions dans les écoles, réunions publiques), ainsi que leur degré de participation, du plus faible (information) aux plus élevés (consultation, concertation, négociation), et les phases du PLU qui pouvaient être concernées. Il a été rappelé que la plupart des communes consultent très peu la population pendant le travail sur le PLU.

Emmanuel Cappellin, du conseil des sages, a expliqué ce qu'est un panel citoyen (voir page 20).

Les élus ont insisté sur l'importance de combiner différents outils de concertation, permettant par leur complémentarité d'associer au maximum la population : par des réunions, des sondages, des expositions, etc.

PANEL CITOYEN

C'est un groupe de personnes (d'une ou plusieurs dizaines), qui délibèrent pour prendre part à une prise de décision sur un sujet complexe ; les participants sont choisis afin de représenter au mieux la population (souvent en partie par tirage au sort). Ils sont informés (ex. : discussions avec des experts) et peuvent donc donner leur avis en connaissance de cause. L'objectif de ce panel est d'émettre un avis public sur un sujet donné (ex. : la révision d'un PLU). Il permet la prise en compte d'une diversité de points de vue dans l'intérêt général, ainsi qu'une appropriation pour une bonne mise en œuvre du document par la suite.

Le débat qui a suivi a porté sur le panel citoyen, outil peu connu qui suscite beaucoup de questions quant à sa mise en œuvre et, son fonctionnement. Il a également porté sur l'utilisation d'autres outils, sur la nécessité d'associer le plus largement possible la population, éventuellement par le biais d'outils numériques, et sur la manière dont les modalités de concertation seraient définies.

EN PRATIQUE - SAILLANS

Urbanisme courant :

N.B. : le PLU actuel reste valide jusqu'à l'approbation du prochain PLU

Vos élus référents : Vincent Beillard, Michel Gautheron, André Oddon et Joachim Hirschler

Vos contacts techniques : Muriel Martin (mairie), et Sophie Aspe (CCCPS)

Révision du PLU :

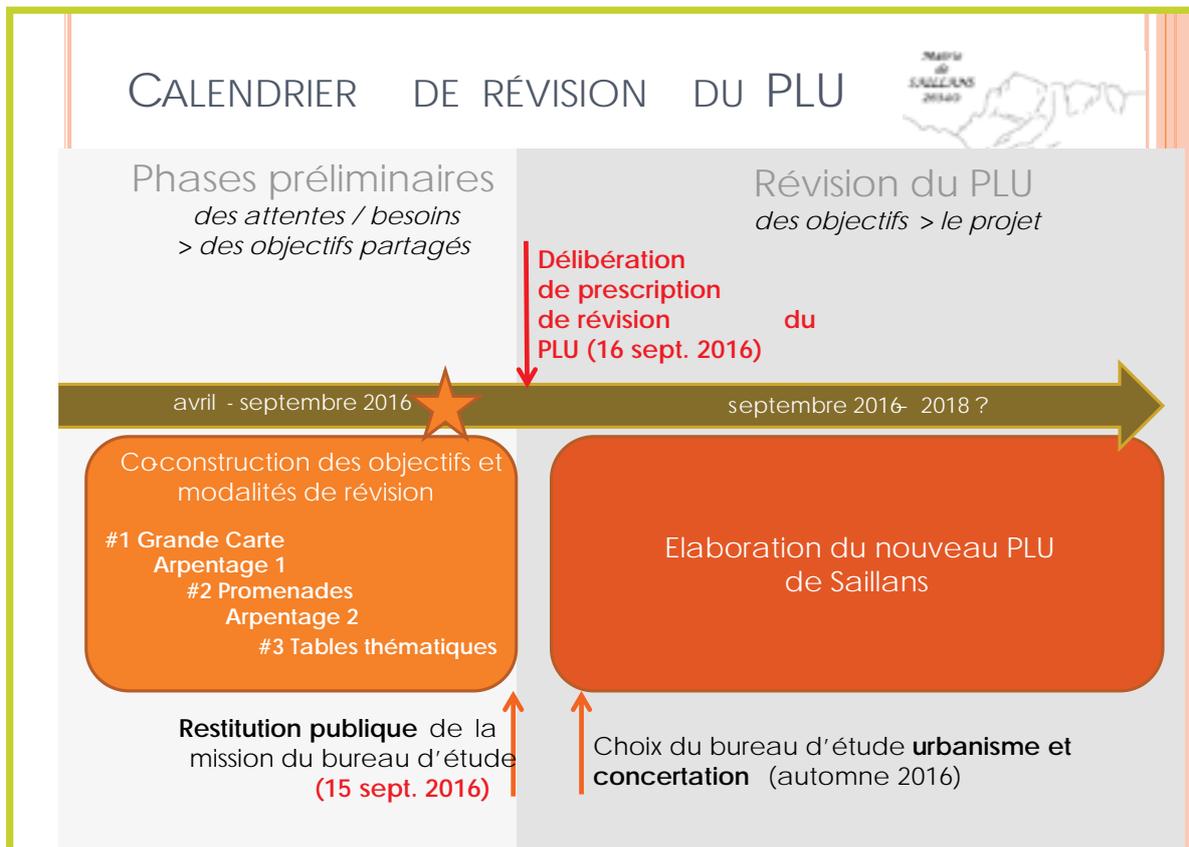
Vos élus référents : Vincent Beillard, Sabine Girard, Michel Gautheron et André Oddon

Votre contact technique : Caroline Postaire (mairie)

Une seule adresse e-mail : urbanisme@mairiedesaillans26.fr

Vous souhaitez être informé sur la révision du PLU ?

Inscrivez-vous aux Flash Info mairie : commissions@mairiedesaillans26.fr



Ateliers Grandes Cartes (23-24 Avril)

Autour d'une photographie aérienne géante de la commune et d'un stand d'expression libre (« porteurs de parole »), ces ateliers ont permis aux habitants de parler de leurs espaces quotidiens, de confronter leurs visions, de déterminer collectivement des problèmes et des enjeux qui se posent sur des sites de la commune. Plus d'une centaine d'habitants ont participé à chacune de ces journées.



Enjeux proximité

La proximité de la nature (Drôme, balades) et des commerces est un point apprécié.

La MAPAD et le lotissement à l'ouest sont éloignés de la vie du village.

Jusqu'à quelle distance du centre peut-on développer de l'habitat ? Comment reconquérir les maisons du centre qui sont fermées (résidences secondaires, vacances) ?

Comment augmenter la capacité d'accueil dans le centre ou ses alentours immédiats pour préserver la proximité ?

Enjeux cadre de vie / environnement

Un environnement naturel de qualité avec des espaces agricoles proches, la présence de la Drôme, une zone d'activité mal intégrée, et un manque de cohérence de l'urbanisme passé, avec un mélange de zones habitées et de zones agricoles.

Où construire demain ? Comment organiser l'habitat ?

- Améliorer l'entrée du village au niveau du pont Algoud et la zone d'activités.
- Préserver la qualité de vie, maîtriser l'accroissement, en limitant les possibilités d'expansion et en densifiant.

Enjeux convivialité

Le lien social aisé crée une forte convivialité liée au nombre d'habitants, à la présence de commerces, à la présence de la Drôme dans le village, aux nombreuses ruelles peu ou pas accessibles à la circulation, au centre-bourg compact et investi où il fait bon flâner.

Nombreux loisirs possibles, nombreuses associations, commune dynamique ouverture d'esprit traditionnelle.

Des places et rues pourraient devenir des lieux de convivialité et de rencontre dans le village ancien mais sont dédiées à la voiture.

Redéployer / réinvestir l'espace public.

Favoriser l'interrelation dans les projets d'habitat.

Enjeux déplacement

Malgré la facilité de circulation pour les piétons dans le centre, la voiture est un problème à cause de la difficulté de circulation et de stationnement, et de l'insécurité pour les enfants.

La route départementale isole les quartiers sud et provoque des nuisances sonores.

L'avenue Coupois est peu adaptée aux piétons.

Comment préserver et améliorer les déplacements piétons ? Comment gérer la circulation et le stationnement en centre-bourg ?

Enjeux accueil de population

Le nombre d'habitants permet une convivialité que l'on ne veut pas perdre.

Difficulté pour se loger (loyers chers / logements énergivores) et pour trouver du travail au village.

Quel développement économique veut-on : le tourisme, l'agriculture, ... ?

Comment accueillir de nouveaux habitants si on ne développe pas l'activité économique et comment les accompagner en termes d'environnement et d'énergie ?

Ateliers Promenades (21-22 mai)

Encadrés par des paysagistes, cinq circuits de promenades ont permis aux habitants (plus de 70 participants) d'observer et de pratiquer les différents espaces de vie et d'activités de la commune. Cela a permis de compléter l'identification des enjeux, des problèmes d'aménagement de Saillans et de formuler de premières propositions.



1 : Les Samarins

Le quartier des Samarins présente une certaine singularité par rapport aux autres espaces de la commune.

Son organisation autour du Contècle et de ses ouvrages patrimoniaux lui donnent une ambiance « jardinée » et fertile qui contraste avec le caractère plus dense et minéral du centre-bourg. La route départementale et son caractère « autoroutier » créent aujourd'hui une rupture dans les déplacements entre ces deux pôles de vie.

Dans un objectif large de recréer du lien et faciliter les déplacements, un ensemble d'actions pourraient viser à un « ralentissement » sur la portion de RD concernée : inclure la voie vélo dans l'espace protégé, en l'élargissant, modifier la qualité de l'ouvrage de séparation entre la voie et la zone piétonne pour « signaler » la traversée d'une zone habitée, effectuer des plantations, réaménager simplement les petites zones d'assises sans décaisser par rapport à la zone piétonne, remettre des garde-corps en bois, etc.

2 : Zone Artisanale, voie ferrée et espace de loisirs

L'espace résiduel entre la route départementale et le pont de Saillans constitue une des entrées du village, et un point stratégique pour l'accueil, l'attente, le co-voiturage, etc. Il est important de le prendre en charge, de lui donner une fonction, un confort, et/ou une esthétique en cohérence

avec l'identité du village. D'autre part, les liaisons piétonnes « sécurisées » entre la gare et le bourg semblent être une priorité. Au-delà du projet ambitieux et coûteux de passerelle ou tunnel, un ralentissement de la portion de RD pourrait être suggéré en renforçant la signalisation et le marquage de la zone de traversée.

Peut-on aller jusqu'à la requalification complète de la portion de la RD entre la passerelle des Samarins et la ZA des Tuilières en voie urbaine ? L'insertion paysagère de la ZA est quasi-inexistante : un cahier des charges (matériaux, volumes des bâtiments, couleurs, plantations) permettrait de mieux maîtriser l'esthétique des bâtiments et leur réaménagement.

3 : Centre-Bourg

Les usages et l'appropriation de l'espace public participent à la vie du village et permettent la rencontre et les événements. Pour que ces espaces restent utilisables par tous, les appropriations devraient pouvoir rester « réversibles » afin de ne pas privilégier ou exclure certaines pratiques.

Il existe une demande prononcée des habitants sur la mise à disposition permanente aux piétons d'une place de village, vaste, point de rencontre rituel des habitants (place haute ou basse du Prieuré ?). Un vrai choix reste à faire concernant la présence des voitures au cœur du bourg : si on imagine des zones exclusivement piétonnes, comment proposer des espaces de stationnement avec une liaison piétonne facilitée ? Suite à l'identification du bâti désaffecté et à la difficulté de rénover dans les périmètres de bâtiments historiques, la commune pourrait développer des AVAP : Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

4 : Plateau de la Tour

Cette promenade traverse une succession caractéristique des paysages méditerranéens : le coteau et sa végétation sèche de maquis, le plateau cultivé, un ruisseau discret et encaissé. Avec une vue panoramique sur le massif des 3 Becs et sur la commune de Saillans, ces paysages sont particulièrement appréciés des Saillansons, pour les loisirs (promenade, VTT) comme pour des projets d'habitat.

Beaucoup de discussions ont donc porté sur l'occupation de ces espaces : où et comment habiter le coteau sans détériorer la qualité de ses paysages ? Le quartier de la Bourque est-il le plus à même d'accueillir de nouvelles formes d'habitat, conçues de manière à utiliser le moins possible d'espaces arables, et à ménager des espaces de production vivrière ? Au sujet des habitats légers l'attention est portée sur les risques de mitage des espaces naturels et sur les dérives que cela peut engendrer (urbanisation définitive). Comment articuler des nouvelles formes d'habitat avec un patrimoine naturel identifié ?

La question de l'agriculture est également prédominante dans cette promenade. Il serait nécessaire d'engager le dialogue avec les exploitants agricoles sur ces questions.

5 : La Drôme

Les bords de Drôme constituent un espace majeur de la vie du village, et le caractère « sauvage » fait l'unanimité auprès des promeneurs. Si le parking camping-cars est une nuisance visuelle pour certains, des aménagements légers (plantations, mobilier) permettraient de mieux intégrer cet espace dans son environnement naturel.

Le quartier entre G. Coupois et la route Royale doit rester perméable et permettre des traversées (dans l'hypothèse d'une densification et/ou d'une exploitation agricole), cela afin de favoriser les déplacements doux et les accès à la Drôme/foot/camping depuis le village. Des espaces « mutables », en friche, ont été repérés près du centre-bourg : ce sont des lieux potentiels pour de nouveaux logements.

Arpentage de textes



La première séance d'arpentage de textes, le 10 mai, a permis à une vingtaine d'habitants de se confronter à la lecture d'extraits du PLU actuel et d'en comprendre la complexité, puis de lire des textes d'autres communes pour voir à quoi peuvent ressembler des objectifs de révision de PLU.



La seconde séance d'arpentage de textes, le 14 juin, a été consacrée à la lecture des synthèses des premiers ateliers ainsi qu'aux nouveaux textes réglementaires s'imposant aux communes dans la révision des PLU (lois ALUR, Grenelle, etc.). ■

Prochains rendez-vous de septembre :

RÉUNION PUBLIQUE

Présentation de l'écriture définitive des objectifs de la révision du PLU

Judi 15 septembre à 19h00

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération des objectifs de la révision du PLU

Vendredi 16 septembre



Échanger,
promouvoir,
sensibiliser

Une semaine de l'économie locale à Saillans du 12 au 18 septembre 2016

Né le 31 janvier, jour des vœux et du bilan de l'année 2015, ce projet s'est progressivement défini, nommé, organisé au sein d'un Groupe Action-Projet et propose aujourd'hui qu'il appartienne à toutes et tous : commerçants, artisans, professions libérales, thérapeutes, producteurs, créateurs, acteurs culturels, associatifs... ou tout simplement habitants.

- **Echanger** : au-delà des nombreux moments festifs, échanger des temps de parole pour comprendre et se comprendre, construire, découvrir ce que chacun fait, et se former, sont nécessaires pour maintenir et développer une dynamique locale, source d'activités, de richesses et d'emplois et plus largement d'une qualité de vie et de relation sur un territoire.

- **Sensibiliser** : au regard des enjeux écologiques et économiques, l'achat d'un bien ou d'un service n'est plus anodin. Les circuits courts permettent une meilleure rémunération du travail, créent de nouvelles activités, respectent mieux l'environnement ; moins de distance, plus de proximité, tout le monde y gagne.

- **Promouvoir** : montrer la diversité de l'offre à Saillans, mettre en valeur les activités locales, et en lien les acteurs locaux, développer des outils de connaissance et de lisibilité autant de moyens pour valoriser le travail de chacun et les productions qui en sont issues.

Et concrètement, que va t il se passer ? (le programme sera confirmé mi-août et une page spéciale sur le site internet sera créée prochainement)

- un circuit **portes ouvertes** des métiers et des savoir-faire
- des **ateliers pratiques** :
 - atelier des métiers autour du bien-être et de la santé
 - animations diverses dans différents commerces
 - ateliers destinés aux enfants
 - atelier 'meilleure lisibilité sur internet' destiné aux acteurs économiques
 - atelier théâtre
- un **petit déjeuner thématique** pour les acteurs économiques
- un **forum des acteurs économiques** de Saillans
- une **exposition photographique** pour favoriser les activités existantes de proximité
- distribution du **Menu « Découvrez les activités de Saillans »** dans les commerces et entreprises accompagné d'un jeu
- un **parcours aëno-touristique** autour de la découverte des spécificités du vignoble
- une **assiette « La Drôme dans votre assiette »** proposée par les différents restaurants de Saillans
- des **conférences** (monnaie locale, relocaliser l'économie, les espaces partagés)
-

Tout se construit encore, toute initiative est bienvenue.
Vous pouvez rejoindre à tout moment le GAP ou envoyer vos idées à économie@mairiedesaillans26.fr

Le guide pratique « Le livret habitants » vient d'être édité.

Il sera offert aux nouveaux habitants mais tout le monde peut se le procurer en mairie, dans la limite des stocks disponibles (200 exemplaires).

Des informations sur la mairie, tous les contacts par services classés par rubrique.

1. PROJET MUNICIPAL : l'équipe municipale, le fonctionnement de la mairie
2. SERVICES : les services municipaux, autres services
3. JEUNESSE
4. SOCIAL
5. HABITAT
6. LISTE DES ASSOCIATIONS
7. ECONOMIE avec la liste des acteurs économiques
8. ET ENCORE : numéros utiles, autres sites internet, transports

Une version numérique, accessible sur le site internet,
sera très prochainement mise en ligne.



Secrétariat et services Mairie de Saillans Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre principal** Olivier YRLES police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe mairie1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Freddy MARTIN, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Agnès HATTON, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Vincent BEILLARD, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référénts Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référénts Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** François PEGON

• **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Martine CHARMET et Bernard BUIS

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Pascal Denavit, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot, Florence Alicot • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • Été 2016